



Info Stat

Les statistiques de la MSA



Bobigny, le 6 avril 2023

Les remboursements de soins du régime agricole à fin février 2023

En **février**, les remboursements de **soins de ville** du régime agricole descendent à un niveau légèrement inférieur à celui de janvier. Sur les **deux premiers mois** de l'année 2023, ils **diminuent** nettement (**3,8 %**) par rapport à la même période de 2022 en raison de l'impact de la 5^e vague de la Covid-19 majorant le début d'année 2022. En excluant les prestations spécifiquement associées à l'épidémie de Covid-19 (tests, vaccins, IJ dérogatoires, etc.), les remboursements à fin février 2023 sont, à l'inverse, supérieurs de 3,8 % à ceux des deux premiers mois de 2022.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droit dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,13 milliards d'euros** en 2022 pour les seuls soins de ville, soit **4,9 %** des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **37 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Ainsi, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 48 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie (- 3,2 % en moyenne sur la période 2014-2021) s'accélère légèrement, avec un **recul de 3,5 %** en 2022 après - **3,1 %** en 2021. En hausse constante de 2014 à 2021 (+ 1,3 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles se stabilise** en 2022. Ces effets démographiques contraires expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 1,4 % en 2022.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMA), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Steven Boloko	07 61 55 99 46	boloko.steven@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : http://statistiques.msa.fr/ http://statistiques.msa.fr/geomsa/ www.msa.fr		



Le nombre d'**affiliés** au régime agricole ayant bénéficié d'**au moins un remboursement de soins de ville sur les deux premiers mois 2023 est en baisse de 13,7 %** par rapport à la même période de l'année précédente. Ce fort recul provient d'un effet base avec des mois de janvier et février 2022 particulièrement hauts, du fait d'un nombre conséquent de personnes ayant été vaccinées et/ou ayant fait un test de dépistage de la Covid-19.

Evolution à la baisse pour les deux régimes agricoles en raison du pic de dépenses du début d'année 2022

La diminution des remboursements de **soins de ville** est nettement plus marquée au régime des **salariés (- 4,7 %)** que chez les **non-salariés (- 2,9 %) toujours** en raison de l'impact de la crise sanitaire en 2022. Hors soins liés à la Covid-19, les dépenses des salariés progressent de 6,0 % et celles des non-salariés de 1,4 %.

Retour à la trajectoire descendante pour les honoraires médicaux

En net retrait en février, les remboursements d'honoraires des **généralistes** accentuent leur tendance décroissante. Ils **baissent de 1,7 %** par rapport aux deux premiers mois de 2022 malgré un mois déjà bas en février 2022. Hors soins Covid, les soins augmentent de 2,8 %. S'agissant des **spécialistes**, les remboursements d'honoraires de février restent sur le point haut atteint en janvier et portent l'évolution sur le début de l'année 2023 à **+ 4,8 %**. Quant aux **soins dentaires**, les remboursements se situent à une hauteur intermédiaire entre décembre et janvier, ils augmentent de **4,1 %** à fin février.

Des remboursements de soins infirmiers de nouveau en recul par rapport au mois précédent

Les soins de **masso-kinésithérapie** poursuivent leur remontée depuis le point bas d'octobre 2022 et sont en hausse de **3,6 %** par rapport à 2022. Les soins **infirmiers**, à l'inverse, ralentissent pour le deuxième mois consécutif. La diminution par rapport à 2022 (**- 6,2 %**) est amplifiée par un début d'année 2022 haut en raison de la vague Omicron. Hors soins liés à la Covid-19, les dépenses ne diminuent que de 0,8 %.

Poursuite de la baisse des remboursements de biologie

Les remboursements d'analyses médicales en **laboratoires** s'inscrivent sur la tendance décroissante observée depuis la fin de la 5^{ème} vague de la Covid-19. Le fort recul (**- 36,5 %**) doit cependant être relativisée au regard de cette vague qui a donné lieu à un nombre particulièrement important d'actes de dépistage en 2022. Hors actes liés à la Covid-19, les dépenses sont, au contraire, supérieures de 10,1 % à ceux de la même période 2022.

Reprise de la croissance pour les remboursements de transports

Après une pause en janvier, les remboursements de **transports** retrouvent leur croissance et progressent de **6,3 %** par rapport aux deux premiers mois de 2022.



Des indemnités journalières maladie qui se stabilisent par rapport au mois précédent

Les versements d'**indemnités journalières (IJ) maladie** se stabilisent avec un mois de février 2023 équivalent à janvier. La **baisse de 5,5 %** des deux premiers mois de 2023 ne reflète que l'impact de la crise sanitaire de début 2022. Hors celles liées à la Covid-19, les IJ maladie progressent de 5,5 %. S'agissant des **IJ ATMP**, les versements ralentissent depuis deux mois et **diminuent de 2,2 %** par rapport à fin février 2022.

Des remboursements pharmaceutiques en ville proches des mois précédents

Les remboursements de **pharmacie de ville** de janvier restent au niveau des deux mois précédents, la forte diminution affichée (- 7,1 %) ne s'expliquant qu'au regard de la *vague Omicron* de début 2022 ; hors actes Covid ils augmentent de 5,5 %. Les médicaments issus de la **rétrocession** progressent depuis deux mois et sont en hausse de 0,9 % par rapport au début de l'année 2022.

Stabilisation des dispositifs médicaux à un niveau haut

Les remboursements de **dispositifs médicaux** sont proches du point haut atteint en janvier. Leur évolution par rapport à fin février 2022 est de **2,8 %**.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin février 2023	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)			
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin février 2022	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin février 2022
TOTAL SOINS DE VILLE	+0,6%	-1,0%	+2,0%	+6,7%	-3,8%	-2,9%	-4,7%	+5,7%
Soins de ville hors produits de santé	+0,1%	-2,0%	+1,8%	+5,2%	-3,4%	-3,3%	-3,6%	+1,7%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+0,8%	-0,9%	+2,3%	+8,0%	+2,9%	+1,3%	+4,1%	-2,8%
- Médecins généralistes	-4,2%	-6,7%	-1,9%	+3,3%	-1,7%	-2,2%	-1,3%	-6,4%
- Médecins spécialistes	+2,8%	+1,3%	+4,1%	+8,3%	+4,8%	+2,8%	+6,5%	-1,4%
- Dentistes	+2,8%	+2,7%	+2,9%	+16,5%	+4,1%	+2,1%	+5,5%	-1,4%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	-1,0%	-2,4%	+1,4%	+4,1%	-3,4%	-3,7%	-2,9%	+1,2%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+1,1%	-0,8%	+3,5%	+14,1%	+3,6%	+1,1%	+6,8%	-0,2%
- Infirmiers	-2,0%	-2,9%	+0,0%	+0,9%	-6,2%	-5,3%	-7,9%	+1,8%
Laboratoires	-20,3%	-16,5%	-23,2%	+9,8%	-36,5%	-29,7%	-41,8%	-5,1%
Frais de transports	+5,4%	+2,4%	+9,1%	+16,9%	+6,3%	+3,1%	+10,2%	+9,1%
Indemnités journalières (IJ) :	+5,2%	+2,6%	+5,6%	-3,6%	-4,4%	-0,8%	-5,0%	+8,7%
- IJ maladie	+7,6%	+4,9%	+8,1%	-6,8%	-5,5%	+1,2%	-6,6%	+14,6%
- IJ ATMP	+0,9%	-1,3%	+1,4%	+2,6%	-2,2%	-4,4%	-1,8%	-1,1%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+1,4%	+0,6%	+2,3%	+9,6%	-4,5%	-2,3%	-6,7%	+13,2%
Médicaments :	+1,5%	+1,4%	+1,6%	+11,3%	-6,6%	-2,9%	-10,3%	+18,3%
- Médicaments délivrés en ville	+2,7%	+3,1%	+2,2%	+12,3%	-7,1%	-3,0%	-11,2%	+21,9%
- Médicaments rétrocedés	-12,3%	-20,5%	-4,8%	+1,1%	+0,9%	-0,8%	+2,2%	-17,6%
LPP	+1,2%	-1,3%	+4,6%	+4,5%	+2,8%	-0,7%	+7,5%	-1,2%

Source : MSA.



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, *etc.*

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale : <https://statistiques.msa.fr/publication/conjoncture-maladie-au-regime-agricole-a-fin-fevrier-2023-n/>